

RÉSOLUTION 32-3

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

ATTENDU QUE nos citoyens sont confrontés à la hausse des coûts énergétiques et que bon nombre d'entre eux, tout particulièrement les personnes à revenu faible ou fixe, s'inquiètent de la facture qu'ils devront payer pour l'énergie afin de satisfaire à leurs besoins de base, soit chauffer et éclairer leur foyer, se rendre au travail et exploiter leur entreprise;

ATTENDU QUE nos citoyens sont à la recherche de solutions sur la meilleure façon de réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts énergétiques, et qu'il nous incombe, à titre de dirigeants politiques, de leur fournir des solutions dans les conditions actuelles;

ATTENDU QUE l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie constituent des options économiques et qu'elles doivent faire partie intégrante de toute stratégie visant à réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles;

ATTENDU QUE l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie sont déjà de grandes priorités pour les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada;

ATTENDU QUE les provinces et les États membres conviennent que des mesures plus strictes d'efficacité énergétique et de conservation de l'énergie peuvent jouer un rôle important dans la gestion des coûts énergétiques et la réduction de la demande de nouveaux approvisionnements énergétiques;

ATTENDU QUE l'ensemble des provinces et des États membres sont préoccupés par les changements climatiques et conviennent que l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie sont des composantes importantes pour atteindre leur cible commune de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

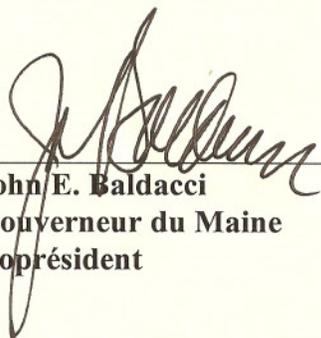
ATTENDU QU'il existe des possibilités considérables d'améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie dans les foyers, les immeubles, le secteur des transports et l'industrie;

ATTENDU QUE l'éducation et la sensibilisation contribuent grandement à améliorer l'efficacité énergétique et la conservation de l'énergie dans tous les secteurs;

PAR CONSÉQUENT, les États et les provinces membres conviennent d'explorer des possibilités rentables d'accroissement de l'efficacité énergétique, d'éducation et de conservation de l'énergie;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres chargent le Comité international du Nord-Est sur l'énergie de leur soumettre, à la 33^e conférence annuelle, des recommandations en vue d'un accroissement substantiel de l'efficacité énergétique, dans le cadre de leur engagement à atteindre leurs cibles régionales et individuelles en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Adoptée à la 32^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident